

Elections 2018 du CAF dans l'arrondissement de Biel/Bienne **Les 18 membres du CAF sont élus**

Bienne, le 8 mai 2018

L'association seeland.biel/bienne et le futur Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) tirent un bilan positif de la première élection du CAF sur tout le périmètre de l'arrondissement administratif. Les 18 membres du CAF pour la législature 2018-2022 ont été élus en trois étapes : Evilard, Bienne puis les 17 autres communes. Le CAF et ses membres donneront désormais une voix politique aux quelque 30 000 francophones de la région biennoise.

Les élections 2018 du CAF viennent de se terminer. Elles ont eu lieu en trois étapes entre décembre 2017 (Evilard, 2 membres), avril 2018 (Bienne, 11 membres) et mai 2018 (5 membres issus des 17 communes germanophones). Les 18 membres du CAF pour la législature 2018-2022 sont donc élus. Il s'agit de (par ordre alphabétique) : Guy Bärtschi (Evilard, sans parti), Pierrette Berger-Hirschi (Bienne, PRR), Pascal Bord (Bienne, PRR), Madeleine Deckert (Evilard, sans parti), André de Montmollin (Bienne, PSR), Jean-Pierre Dutoit (Nidau, PRR), Monique Esseiva-Thalmann (Bienne, PDC), Erich Fehr (Bienne, SP), René Graf (Orpund, SP+ Orpund), Laetitia Gueniat (Pieterlen, sans parti), Cédric Némitz (Bienne, PSR), Pierre Ogi (Bienne, PSR), Maurice Paronitti (Bienne, PRR), Mélanie Pauli (Nidau, PRR), Christine Schneider (Bellmund, sans parti), Béatrice Sermet-Nicolet (Bienne, PSR), Silvia Steidle (Bienne, PRR) et Ariane Tonon (Bienne, Les Verts). Le secrétariat général du CAF les félicite pour leur élection.

Extension de périmètre

Jusqu'ici limité aux deux communes bilingues de Bienne et Evilard, le périmètre d'action du CAF s'étendra aux 19 communes de l'arrondissement dès juin 2018. La langue officielle des communes restera inchangée. Le mode d'élection mis en place par seeland.biel/bienne en collaboration avec le CAF a bien fonctionné. Les cinq sièges créés dans les communes germanophones de l'arrondissement administratif ont été occupés.

Ce mode d'élection en trois temps fera l'objet d'une évaluation. Il est plus complexe que pour le Conseil du Jura bernois, où toute l'élection se fait en une fois, au suffrage universel, dans le cadre des élections cantonales. Pour le CAF, le législateur cantonal a laissé aux communes la liberté de s'organiser. Cela nécessite un important travail d'organisation et d'information, qui devra encore être optimisé.

Séance constitutive en juin

Le CAF dans son nouveau périmètre d'action siègera pour la première fois en séance constitutive le 19 juin 2018, à la Préfecture de Bienne. Le CAF procédera alors à l'élection de sa présidence, vice-présidence, Bureau et autres commissions. A noter que le CAF a révisé son règlement (RCAF) pour s'adapter à la nouvelle législature et aux futurs défis qui s'annoncent. Le CAF et le CJB représentent ensemble les intérêts de quelque 80'000 francophones, parmi les 100'000 francophones du canton de Berne.

⇒ Plus d'informations sur www.caf-bienne.ch/elections et dans la brochure d'information diffusée par le CAF.

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch. Les informations de l'association seeland.biel/bienne sont disponibles sur www.seeland-biel-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15 ou M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 031 633 75 55 ou 079 957 20 57 (joignable mardi jusqu'à 11h).
- M. Thomas Berz, directeur de seeland.biel/bienne, 031 388 60 65